



Le mardi 26 septembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 19 septembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 28/09/2023

Excusé(s) (6) : Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Monique RABIER, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

44 : Convention relative à la fourniture de repas à la Commune de Sassièrges-Saint-Germain par la restauration municipale de Châteauroux pour l'année scolaire 2023-2024

La commune de Sassièrges-Saint-Germain souhaite bénéficier des prestations de l'Unité de Production Culinaire pour la fourniture de repas destinés aux enfants scolarisés dans la Commune pendant le temps scolaire.

A cet effet, il est nécessaire de conclure une convention qui fixera les obligations des deux parties.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la fourniture de repas à la commune de Sassièrges-Saint-Germain par la restauration municipale de Châteauroux pour l'année scolaire 2023-2024.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

La Secrétaire de séance
Mme Chantal MONJOINT



CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS A LA COMMUNE DE SASSIERGES-SAINT-GERMAIN PAR LA RESTAURATION MUNICIPALE DE CHATEAUROUX

Entre :

La Ville de Châteauroux, sise Hôtel de ville – Place de la République – 36012 Châteauroux cedex, représentée par Monsieur Gil Avérous, Maire, agissant au nom et pour le compte de celle-ci, en vertu d'une délibération du conseil municipal du 26 mai 2021,

d'une part,

Et :

La Commune de Sassierges-Saint-Germain, 1 place de la Mairie – 36120 Sassierges-Saint-Germain, représentée par Monsieur Henry Lory, Maire, agissant au nom et pour le compte de celui-ci,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : PREAMBULE

La Commune de Sassierges-Saint-Germain souhaite bénéficier des prestations de l'Unité de Production Culinaire (UPC), située allée Charles Nungesser à Châteauroux, pour les repas des enfants scolarisés dans la commune à raison de 45 repas par jour maximum pendant le temps scolaire, soit 4 jours par semaine et 36 semaines par an.

ARTICLE 2 : OBJET

L'UPC fabriquera les repas destinés à la commune de Sassierges-Saint-Germain à la cantine municipale située dans la salle polyvalente 2, place de la Mairie.

ARTICLE 3 : PRESTATIONS

Les repas ne seront pas livrés à la cantine municipale de Sassierges-Saint-Germain. Un agent de la commune de Sassierges-Saint-Germain se rendra le lundi et le jeudi matin à l'UPC pour venir chercher les repas. Toutefois, si la livraison devait être effectuée exceptionnellement par la Ville de Châteauroux, cette dernière serait facturée au tarif actuel indiqué ci-dessous (deux fois par semaine le lundi et jeudi avant 10h30 par camion frigorifique).

ARTICLE 4 : MENUS

Les repas seront identiques à ceux servis aux enfants scolarisés sur Châteauroux. Un exemplaire des menus est disponible au service Education-Jeunesse à la Mairie.

ARTICLE 5 : COUT DES PRESTATIONS

Les repas seront facturés selon le tarif "repas confectionnées en liaison froide par l'UPC et vendus à des collectivités, établissements publics ou associations" - tarif avec TVA à 10% fixé par conseil municipal soit, pour l'année 2023, 4,62 € TTC (4,20 € HT).

Par ailleurs, si la course devait être effectuée par le personnel de l'UPC pour la livraison des repas par camion frigorifique, elle serait facturée 2 fois 10,08 € TTC (8,40 HT), soit 20,16 € TTC, également pour l'année 2023.

Ces tarifs feront l'objet d'une révision au 1^{er} janvier de chaque année. Ils seront communiqués par écrit à la Commune de Sassierges-Saint-Germain.

Le paiement se fera sous forme de facture. Le règlement interviendra dès réception du titre de recette établi par la Ville de Châteauroux, et après notification à la Commune de Sassierges-Saint-Germain d'une facture détaillée portant mention du nombre de repas et du nombre de courses effectuées lors de chaque période du temps scolaire, ainsi que la TVA à 10% applicable aux repas et de la TVA à 20% applicable à la livraison.

ARTICLE 6 : CONTINUITE DU SERVICE

La Ville de Châteauroux s'engage, pendant la durée de la présente convention, à assurer régulièrement la fourniture des repas.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année scolaire 2023-2024. Elle peut faire l'objet d'avenants ou être résiliée à l'initiative de l'une des parties avec un préavis de trois mois précédant la fin de l'année scolaire en cours, notifié par courrier en recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à résoudre à l'amiable les litiges qui pourraient naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention. A défaut, il est fait attribution de compétence au Tribunal Administratif de Limoges.

Fait à Châteauroux, le

Le Maire de Sassierges-Saint-Germain,

Henry Lory